



## COMPTE-RENDU DE REUNION

REUNION DU 5 AVRIL 2016

A BRUNIQUEL

OBJET : COMITE DE PILOTAGE

Animation des DOCOB des sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches »

**PRESENTS** : M. PACAUD (UPNET), M. FRANCES (CDT PAYS MQ), Mme ETINEAU (CDT PAYS MQ), M. VOINSON (ONCFS 82), M. LEBLANC (DDT 82), M. BLANC (DDT 82), Mme CAMPERGUE (DDCSPP 82), M ESPINOSA (CAZALS - FNE 82), Mme GROSBORNE (CPIE Q.GARONNE), M. MALVE (ASS. LOUEURS CANOE GORGES AVEYRON), M. MAURIES (ONCFS 82), M. MARUEJOULS (CDCO 82), M. AUDARD (LARROQUE), Mme CAHUZAC (CAUE 82), M. RAYNAL (CDRP 81), M. FAUCAUNIE (F. CHASSEURS 82), Melle BUSSER (PETR PMQ), Mme HERMET (CH. AGRICULTURE 81), M. NERI (CEN MP), M. ROLAND (CH. AGRICULTURE 82), M. SABRIE (FDAAPPMA 82), M. MAFFRE (PETR PMQ), Melle DANIEL (PETR PMQ).

**EXCUSES** : Mme CHAUVIN, M. FLOUR (AG. EAU A.G.), Mme FURMANIK (DDT 81), Mme MARTIN (FNE 82), M. ESCUDIER (CDCO 81), Mme PROUFF (FFPPMA 81), Mme DELGA (C.REGIONAL LR MP), Mme ZAMBONI (VICE-PDTE site GAUSSOU, LAVAURETTE), M. MOLINAT (CPIE PAYS TARNAIS), M. COMBES (FFME-CD 81), M. ASTRUC (C.DEP. 82), M. SALVADOR (C.DEP. 81), M. PRUD'HOMME (CB PMP-CONS.BOTANIQUE).

### DEROULEMENT :

Cette réunion s'est tenue mardi 5 avril 2016 dans la salle des fêtes de Bruniquel, sous la présidence de Monsieur Christian MAFFRE, Président du PETR du Pays Midi-Quercy et Maire de Caylus.

#### Les documents suivants ont été remis aux participants en début de réunion :

Déroulement de la réunion (sommaire) - Projets de programmes d'animation 2016 et 2017 des DOCOB

Fiche de présentation d'opération : animation des DOCOB 2008-2014 (« 8 pages »).

**Les documents liés à cette réunion (présentation de type Power Point, projets de programme prévisionnel d'animation 2016 et 2017, fiche de présentation d'opération 2008-2014) peuvent être consultés sur le site Internet du Pays Midi-Quercy, à l'adresse suivante : [www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)**

*Chemin d'accès : Thématiques : Natura 2000 : animations : cadre des interventions :  
réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 du 5 avril 2016.*

**La présentation et les échanges se sont déroulés en suivant les points à l'ordre du jour, indiqués ci-après.**

### Introduction

M. MAFFRE remercie les participants pour leur présence et la Commune de Bruniquel pour son accueil. Il indique que cette réunion se tient dans le contexte d'une évolution de la maîtrise d'ouvrage de l'animation de ces deux sites Natura 2000 à partir du 31 mai 2016, au terme de l'animation en cours. Il précise que le Pays Midi-Quercy a assuré le rôle de structure porteuse maître d'ouvrage du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des DOCOB depuis juin 2008. Dans ce cadre, un ensemble d'actions ont été réalisées, notamment des contractualisations avec des exploitants agricoles, des suivis scientifiques et des actions de communication sur les milieux et sur ces sites avec un ensemble d'acteurs (par exemple l'élaboration et l'animation d'une charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme dans le site des Gorges de l'Aveyron).

M. MAFFRE remercie l'ensemble des acteurs qui ont pris part à l'animation de ces sites Natura 2000 depuis plusieurs années. Il salue les actions réalisées sous la présidence de M. Jean CAMBON (ex-Président du SM du Pays Midi-Quercy et, entre 2008 et 2014, président du comité de pilotage de ces sites Natura 2000), de M. Gérard AGAM (vice-président du comité de pilotage du site Natura 2000 des Gorges de l'Aveyron jusqu'en 2014) et de M. Jean-Marc CAMBON (ex-vice-président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Causse de Gaussou et sites proches », auquel a succédé Mme ZAMBONI, Adjointe au Maire de Lavaurette).

Melle DANIEL présente brièvement les sites natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches » en les resituant dans leur contexte territorial, et rappelle quelques données de cadrage sur l'animation 2015, notamment :

-**les délais** : l'animation en cours a débuté en juillet 2015 (convention passée entre le PETR du Pays MQ et l'Etat). Des prestations externes ont débuté à partir de novembre 2015. Cette opération s'achèvera le 31 mai 2016,

-**les éléments financiers** : les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 16200 € TTC. Cette opération est financée à hauteur de 90 % par l'Etat et de 10 % par le PETR du Pays Midi-Quercy,

-**les opérateurs techniques** qui réalisent des prestations dans ce cadre, pour le compte du Pays MQ, sont :

- **la Chambre d'Agriculture 81**, pour un accompagnement technique lié aux contractualisations avec des exploitants agricoles volontaires dans les départements 81 et 82, au sein des périmètres de ces sites
- **le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels) Midi-Pyrénées**, pour des actions de suivis scientifiques des espèces, en l'occurrence des chauves-souris, dans le site Natura 2000 des Gorges de l'Aveyron,
- **le CPIE Quercy-Garonne**, pour des actions de communication et de sensibilisation sur ces sites.

Ces structures sont aussi intervenues sur ce territoire au cours de plusieurs animations des DOCOB de ces sites, depuis 2008 notamment.

## Présentation des actions réalisées dans le cadre de l'animation 2015 des DOCOB

### a. Mise en œuvre des actions non contractuelles issues des DOCOB : suivis de populations de chauves-souris dans des grottes d'hibernation

M. NERI (CEN MP) présente les résultats des suivis de populations effectués dans 6 grottes ou ensemble de grottes, concernant 4 communes (Penne, Bruniquel, Cazals et Saint Antonin NV). En synthèse : les effectifs sont inférieurs à ceux des années précédentes, toutefois vu les conditions climatiques de cet hiver, il est délicat d'en tirer les conclusions. Globalement depuis le début des suivis Natura 2000, il semble que les populations hibernantes des sites suivis dans les gorges de l'Aveyron diminuent nettement pour les Minioptères, diminuent légèrement pour les Grands et Petits Rhinolophes et augmentent pour les Rhinolophes euryales.

Les raisons de ces évolutions sont les suivantes :

- Pour tous les Rhinolophes : hypothèse d'un déplacement de gîte (ces espèces se déplaçant sur un petit rayon)
- Pour tous les Minioptères : afin de déterminer les raisons de cette évolution, un suivi sur l'ensemble du sud de l'Europe serait nécessaire car les populations se déplacent sur de vastes zones et ont besoin de grands rassemblements. Le fait qu'elles diminuent dans les gorges de l'Aveyron conduit à l'hypothèse de colonies trop petites dans ces grottes : il est supposé qu'elles se rassemblent ailleurs.

Préconisations / propositions principales, vu les objectifs de préservation définis dans les fiches de gestion :

- Préserver tous les gîtes connus, en particulier : les grottes de Senchet, Cloches, Figuier, Bernadou ; et celle du Capucin également (bien que sa fréquentation ait déjà été réduite). La préservation du site de Senchet représente un enjeu élevé car ce gîte accueille des effectifs de Minioptères parmi les plus importants de Midi-Pyrénées. Des suivis de fréquentation humaine seraient nécessaires afin de prendre des mesures de protection adaptées. Action prioritaire proposée : préservation de la grotte du Figuier (APPB).
- limiter l'utilisation de produits phyto-sanitaires.

### **Interventions / Observations des participants :**

Un membre du COPIL demande si des suivis des zones proches des habitats sont effectués pour les chiroptères. M. NERI répond que oui dans le cas de chiroptères localisés au niveau de maisons d'habitation. Dans le cas des suivis de populations liés aux grottes mentionnées, les zones extérieures représentent des territoires de chasse, dans ce cas les suivis se concentrent sur quelques territoires préférentiels de chasse et sur des lieux de rassemblement. Sinon, il conviendrait d'effectuer un suivi scientifique très large, sur l'ensemble du site des Gorges de l'Aveyron, ce qui s'avère plus complexe (et n'est pas compatible avec les financements actuellement mobilisables).

M. NERI apporte quelques précisions sur les « Nuits de la chauve-souris ». Il répond à une question sur les liens entre la diminution des effectifs de chauves-souris et l'utilisation de produits phytosanitaires : il indique que, si une étude n'a pas été réalisée sur ce sujet spécifiquement dans le site Natura 2000 des Gorges de l'Aveyron, il existe un nombre élevé de publications scientifiques sur ce sujet ; ce sujet a déjà été traité, le lien entre ces deux éléments a été démontré maintes fois, il est avéré par ces études.

## b. Communication - sensibilisation

→ Réunions d'information à l'attention des communes et des EPCI concernées par ces sites Natura 2000

Mme GROSBORNE (CPIE Quercy Garonne) présente les trois réunions d'information sur ces sites Natura 2000 qu'elle a animées, qui se sont déroulées entre les 23 et 25 février à Larroque, Cazals et Lavaurette. Les communes et les EPCI du Tarn-et-Garonne et du Tarn localisés dans les périmètres de ces sites Natura 2000 étaient invités. Ces réunions ont été préparées en concertation avec le Pays Midi-Quercy.

**Les objectifs de ces réunions étaient les suivants :** apporter des informations sur les sites Natura 2000 en Midi-Quercy, sur le bilan des actions réalisées pendant 6 ans (sur la période 2008-2014) et sur la nouvelle structure porteuse de l'animation des DOCOB (après le 31 mai 2016) qui était à identifier. L'objectif était également d'échanger avec les personnes présentes sur ces sujets.

Un peu plus d'une quinzaine de personnes seulement étaient présentes au total, dont quinze élus. Les échanges ont été riches et les participants se sont montrés très intéressés par les sujets abordés. **Ils ont émis des propositions concernant plusieurs domaines d'intervention :** le volet agricole (demande d'une évaluation des pratiques sur les habitats), le volet communication (développer les actions de sensibilisation, faire une randonnée découverte par exemple sur le site du Causse de Gaussou) et sur le volet réglementaire (demande d'extension des périmètres des sites). Concernant la structure porteuse de l'animation à partir de la fin du mois de mai 2016, les participants ont exprimé le souhait d'une poursuite de l'animation de ces sites.

### ***Interventions / Observations des participants :***

Un membre du COPIL demande des précisions sur les extensions de périmètres proposées. Mme GROSBORNE (CPIE) confirme que ces propositions d'extension de périmètres ont été suggérées pour les deux sites, par certains participants. Melle DANIEL (PETR Pays MQ) apporte un complément sur les divers zonages qui sont, entre autres éléments, pris en compte pour définir le périmètre d'un site Natura 2000 et souligne l'importance de la concertation locale dans la définition de ces périmètres. Ils sont définis lors de l'élaboration des DOCOB ou de leur révision. A ce jour, au vu des priorités définies à l'échelle régionale, une révision des DOCOB de ces deux sites n'est pas envisagée. M. LEBLANC (DDT 82) confirme ce point.

Mme HERMET (Chambre d'agriculture du Tarn) indique que, parfois, le périmètre d'un site Natura 2000 ne s'applique pas sur l'ensemble d'une parcelle (cas déjà rencontré). En conséquence, dans ce cas, le contrat Natura 2000 est établi seulement sur la partie du terrain qui est situé dans le site Natura 2000...

→ Autres actions de communication ponctuelles

Melle DANIEL présente d'autres actions ponctuelles : un article sur l'animation des sites diffusé par le PETR aux communes et EPCI pour leurs journaux communaux / intercommunaux et sur le site internet du Pays MQ ; et une nouvelle adhésion à la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme (association Shark'aventure). En février 2016, cette charte compte 74 adhérents.

## c. Mise en œuvre des actions contractuelles des DOCOB

Mme HERMET (Chambre d'agriculture du Tarn) présente les actions réalisées dans ce cadre, qui portent principalement sur deux types d'intervention : l'élaboration / la mise à jour des PAE (à compter de novembre 2015) et l'assistance technique et administrative au montage de contrats, à la pré-instruction des contrats, à l'expertise avant contrat ou l'élaboration de diagnostics pastoraux.

Des contacts ont été pris auprès d'exploitants agricoles en vue des contractualisations. **Dans le cadre de l'animation actuelle, 3 contrats et plans de gestion sont prévus.** Au jour de la réunion des comités de pilotage, ce travail était en cours, le dépôt des contrats étant prévu avant le 15 mai 2016.

**3 autres contrats ont été réalisés dans le site des Gorges de l'Aveyron, via la ZPS « Forêt de Grésigne et environs »** (avec une entrée « ZPS » même si les parcelles concernées comportent des habitats d'intérêt communautaire identifiés dans le cadre de la directive habitats, faune, flore, cf. les périmètres de ces deux sites Natura 2000 se superposent, celui de la ZPS étant plus étendu).

### ***Interventions / Observations :***

Mme HERMET observe que certains exploitants agricoles se trouvent dans des situations économiques particulièrement difficiles. Ces situations ne sont toutefois pas liées à la présence d'un site Natura 2000, mais il lui semble important de l'indiquer. Dans ce contexte, tout retard de paiement de certains exploitants, pour des contrats qui ont été honorés, pose problème.

Un membre du COPIL (CDT MQ) s'interroge sur les relations entre la trame verte et bleue (TVB) et les déclarations à réaliser auprès de la PAC. Mme HERMET précise que les sites Natura 2000 sont considérés comme des « cœurs de biodiversité », ils font donc partie de la trame verte et bleue. M. BLANC (DDT) ajoute que la trame verte et bleue n'a cependant pas de lien direct avec les déclarations faites auprès de la PAC, en effet au titre des déclarations PAC, il n'y a pas lieu de déclarer une TVB. Il est également précisé que les documents d'urbanisme (par exemple les PLU) doivent prendre en compte les trames vertes et bleues.

Melle DANIEL indique que la définition des TVB s'appuie, entre autres éléments, sur un ensemble de zonages et d'inventaires, parmi lesquelles figurent les périmètres des ZNIEFF, des sites Natura 2000... et qu'il existe un document de référence régional (schéma régional de cohérence écologique) comportant des cartographies de la TVB. Toutefois, dans le cadre d'un document local d'urbanisme, il revient à la commune ou à l'EPCI concerné de préciser la définition de cette trame à l'échelle du document d'urbanisme concerné.

#### d. Assistance administrative pour le compte des COPIL de ces sites

Melle DANIEL évoque sur ce sujet la préparation du comité de pilotage commun à ces deux sites Natura 2000 et l'élaboration des projets de programme d'animation 2016 et 2017 de ces DOCOB. Dans ce cadre, entre autres actions, une réunion préparatoire s'est tenue le 11 mars 2016 à Nègrepelisse, en présence d'un représentant de la DDT (M. LEBLANC), d'un élu (M. ESPINOSA, commune de Cazals) et du PETR. La méthode de travail et le programme ont été présentés ultérieurement dans cette réunion.

### **Présentation des actions restant à réaliser dans le cadre de l'animation 2015**

#### Avant le 31 mai 2016 :

**-Des actions de communication sensibilisation liées à la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme :** impressions du document « 8 pages » présentant cette charte ; achat de petit matériel pour les signataires de la charte, notamment pour la pratiques d'activités de pleine nature (cendriers réutilisables pour prêt à la clientèle, en accompagnement d'une information sur cette charte de bonnes pratiques et ses recommandations) ; autocollants pour la communication des signataires de la charte de bonnes pratiques et leurs clientèles touristiques (ré-impression des autocollants « J'ai signé » et préparation d'un autre autocollant comportant des messages environnementaux liés à cette charte).

**-La préparation des rapports d'activités (bilan des actions réalisées), l'élaboration et la diffusion du compte-rendu de la réunion des comités de pilotage...**

Après le 31 mai 2016 : paiement des prestations, élaboration du dossier de demande de solde, et (si besoin) actions permettant de faciliter la transition de la maîtrise d'ouvrage dans de bonnes conditions.

#### **Informations complémentaires, hors financement de l'animation 2015 de ces DOCOB**

Mme BUSSER (coordinatrice LEADER/chargée de mission Tourisme au PETR) présente les actions réalisées en 2015-2016 dans le cadre de la politique touristique du Pays MQ dans les Gorges de l'Aveyron, qui favorisent la prise en compte des richesses de ce site. Elle évoque notamment :

**-La labellisation du Pôle de Pleine nature « Gorges de l'Aveyron »** dans le cadre de l'appel à projet Massif Central 2015/2020, dont l'axe transversal sur la « préservation de l'environnement et conciliation des usages »

**-L'insertion d'informations sur Natura 2000 et la Charte de bonnes pratiques dans 2 sites internet :** le site internet de la destination « Midi-Quercy, Gorges de l'Aveyron » ([www.gorges-aveyron-tourisme.com](http://www.gorges-aveyron-tourisme.com)) et celui de l'office de tourisme de Saint Antonin NV ([www.tourisme-saint-antonin-noble-val.com](http://www.tourisme-saint-antonin-noble-val.com)) ; ainsi que dans divers documents présentant le Pays MQ. Elle évoque aussi la communication réalisée sur la Charte de bonnes pratiques lors du salon « Attitudes rando » à Moissac (du 1er au 3 avril 2016).

### **Quelques éléments de bilan de l'animation de ces sites sur la période 2008-2014**

Les éléments saillants de ce bilan sont présentés par le PETR du Pays Midi-Quercy, la Chambre d'agriculture du Tarn, le CEN MP et le CPIE Quercy Garonne.

**Pour plus d'informations, la fiche de présentation de cette opération (« 8 pages ») peut être consultée sur le site Internet du Pays Midi-Quercy (cf. chemin d'accès fourni en page 1 du présent compte-rendu).**

### **Interventions / Observations :**

M. BLANC indique que, du point de vue de la DDT 82, le bilan des actions réalisées dans le cadre de l'animation de ces sites Natura 2000 sous la maîtrise d'ouvrage du Pays Midi-Quercy est très positif. Des actions ont été portées dans les trois domaines d'intervention majeurs de l'animation des DOCOB : sur les plans de la **connaissance**, des **contractualisations** (dans ce cadre, il peut être souligné la compatibilité entre des actions environnementales et des actions agricoles, de même qu'une convergence d'intérêts) et **de la communication**. M. BLANC remercie le PETR et les opérateurs pour ce bilan consistant et positif.

M. MAFFRE observe que les actions réalisées ont permis de mieux connaître et faire comprendre Natura 2000 auprès de certains acteurs (de « dé-diaboliser » Natura 2000, pourrait-on dire). Elles ont permis aussi de soutenir financièrement des exploitants agricoles pour des actions qu'ils réalisent et que, pour certains, ils ont toujours réalisé. Effectivement, la mise en œuvre de cette animation a permis de mettre en évidence les complémentarités, et compatibilités, entre des actions environnementales et agricoles. En Europe, d'autres Pays ont choisi des politiques environnementales plus coercitives. La notion de volontariat et d'incitation, choisie dans la politique française pour ce qui concerne les sites Natura 2000, peut marcher, des actions réalisées sur ce territoire montrent cela.

Mme GROSBORNE répond à une question posée concernant les outils facilitant la communication sur ces sites Natura 2000 dans le cadre d'événements sportifs, par exemple pour des courses d'orientations qui se déroulent dans ces sites. Elle indique qu'en plus de la charte de bonnes pratiques disponible sur le site des Gorges de l'Aveyron, dont le document de présentation a été largement diffusé, **une fiche technique a été élaborée pour les organisateurs d'événements en site Natura 2000**, dont il est possible de s'inspirer pour communiquer et organiser des événements sportifs, culturels... **Ce document est consultable en ligne sur le site Internet du Pays MQ** et a été diffusé par le Pays MQ auprès de toutes les communes situées dans ces sites. Certaines structures, telles que le CPIE MQ, ont également réalisé des actions de communication sur Natura 2000 dans le cadre d'événements sportifs, pendant plusieurs années (exemples : dans le cadre de rencontres UNSS, de l'équiquando junior...).

Melle DANIEL ajoute que l'exposition Natura 2000 liée au site des Gorges de l'Aveyron peut être prêtée gratuitement, sur demande auprès du PETR du Pays MQ. De plus, une exposition sur les oiseaux de la Grésigne a été conçue dans le cadre de l'animation du site « Forêt de Grésigne et environs », la structure à contacter pour un prêt de cette exposition est la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) du Tarn.

### **Evolution de la structure porteuse maître d'ouvrage du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre de ces deux Documents d'objectifs à partir du 31 mai 2016**

Le PETR a informé tous les membres des collectivités territoriales et leurs groupements concernés situés dans le périmètre de ces sites Natura 2000 de l'évolution de la structure porteuse de l'animation des DOCOB par plusieurs moyens : un courrier adressé à l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés (en février 2016) ; les trois réunions d'information organisées à l'attention des élus, évoquées précédemment (en février 2016) ; et le courrier d'invitation à la réunion des comités de pilotage (en mars).

M. MAFFRE présente l'évolution de la structure porteuse de l'animation de ces DOCOB et les raisons qui ont conduit les élus du PETR à choisir de ne pas poursuivre la mission de maîtrise d'ouvrage du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des DOCOB de ces sites au-delà de l'animation 2015 (cf. délibération prise par le PETR du Pays MQ en décembre 2015). Il évoque notamment le contexte de l'élaboration, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2015, du projet de territoire du Pays Midi-Quercy pour la période 2015-2020 et des projets majeurs que les élus du Pays Midi-Quercy ont choisi de développer ou de poursuivre dans les années à venir, tels que l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le projet de Pays d'Art et d'Histoire, l'animation du Pôle de Pleine nature des « Gorges de l'Aveyron ». Les élus du PETR ont souhaité prioriser les missions, afin de mettre en adéquation ces projets majeurs que le PETR compte développer dans les années à venir avec les moyens humains disponibles au sein de l'équipe technique du PETR. Le choix établi ne remet pas en cause l'intérêt de la préservation de ces sites Natura 2000 et la politique environnementale menée.

### **Interventions / Observations :**

M. BLANC indique qu'il regrette le choix du PETR du Pays Midi-Quercy, compte-tenu du bilan des actions réalisées depuis 2008. Toutefois, il respecte le choix politique établi par les élus du PETR.

#### **a. Présentation des demandes de décharges**

M. MAFFRE présente auprès des membres des collectivités territoriales et de leurs groupements présents deux demandes de décharges, correspondant à l'évolution mentionnée : demande de décharge du PETR du

Pays Midi-Quercy de ses fonctions de suivi, d'animation, de mise en œuvre de ces DOCOB ; et demande de décharge de M. Christian MAFFRE de sa fonction de président des deux COPIL.

Ces demandes de décharges ne font pas l'objet d'observations.

## **b. Désignations par les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements**

→ Désignation de la structure porteuse maître d'ouvrage du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des DOCOB de ces sites Natura 2000 pour une période de trois ans (2016-2019)

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés sont invités à désigner une autre collectivité territoriale, ou un groupement de collectivité, chargé de la maîtrise d'ouvrage du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des DOCOB de ces sites Natura 2000, pour une nouvelle période de trois ans (2016-2019). Il est constaté qu'aucune collectivité territoriale, ou groupement de collectivité, ne se porte candidat pour assurer ce rôle, pour la période concernée.

**Décision :** M. BLANC (DDT 82) indique aux participants que, à défaut d'une collectivité territoriale, ou d'un groupement de collectivité candidate pour assurer ce rôle, c'est l'Etat (DDT 82) qui sera la structure porteuse maître d'ouvrage du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des DOCOB de ces sites Natura 2000 pour une période de trois ans (2016-2019) comme le prévoit, en pareil cas, le code de l'environnement (article. L414-2).

→ Désignation du Président des COPIL des sites Natura 2000

**Décision :** après avoir sollicité l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, devant l'absence de collectivité territoriale ou de groupement volontaire, M. BLANC indique que la présidence de ces deux comités de pilotage de ces sites Natura 2000 sera assurée, également, par la DDT 82.

## **Programmes prévisionnels de l'animation des DOCOB 2016 et 2017**

### **a. Méthode de travail**

Melle DANIEL précise la manière dont ces projets de programme ont été élaborés : étapes principales, données et documents majeurs de référence utilisés (pour plus de détails, se reporter à la présentation Power Point). Elle présente ensuite chacun des projets de programmes proposés.

### **b. Programme prévisionnel d'animation 2016 : version de projet, pour avis**

Les points saillants de ce projet sont mis en évidence, entre autres :

**-des actions contractuelles :** l'élaboration d'un PAEC, projet agro-environnemental et climatique (site Causse de Gaussou et sites proches) ; des actions envers les propriétaires non agriculteurs (informations, rencontres)

**-des suivis scientifiques :** suivis de grottes d'hibernation (dans 6 grottes ou ensemble de grottes)

**-des actions de communication :** bulletin d'information (en format numérique), action ponctuelle dans les médias (articles), journée repérage sur site (au niveau de grottes) avec le maître d'ouvrage et l'opérateur.

Le montant des dépenses prévisionnelles maximum serait de : 15 081 € TTC

*Information complémentaire suite à la réunion des COPIL, fournie par la DDT 82 (en mai 2016) :*

**le montant prévisionnel de l'animation 2016 peut, en définitive, être porté à : 16 121 € TTC**

La durée de l'animation serait de **6 mois**, d'octobre 2016 à mars 2017 (initialement : 12 mois)

Le contenu de l'animation tient compte du montant de l'animation et de la période de l'animation (hivernale) qui est peu propice à certains suivis scientifiques (exemple : flore, suivi de contrats agricoles) et à la réalisation d'actions d'animations en extérieur.

### **Interventions / Observations :**

Un participant relève le nombre peu élevé d'actions de communication-sensibilisation. Melle DANIEL indique qu'effectivement, peu d'actions de communication ont été prévues pour l'animation 2016 car le montant des dépenses prévisionnelles mobilisables laissait très peu de latitude dans la définition des actions, compte-tenu des actions qui sont, a minima, requises au regard du cahier des charges régional de l'animation des DOCOB. Compte-tenu du budget, les actions contractuelles avec les exploitants agricoles et les suivis scientifiques ont été estimés prioritaires. L'animation 2017 inclus davantage d'actions de communication-sensibilisation, le budget mobilisable (et la durée de l'animation) étant plus élevé. Il est donc proposé de présenter ce programme 2017 avant d'inviter les membres du COPIL à donner leur avis final sur chacun de ces programmes.

### c. Programme prévisionnel d'animation 2017: version de projet, pour avis

Les points saillants de ce projet sont mis en évidence, entre autres :

**-des actions contractuelles** : un PAEC (site Causse de Gaussou et sites proches) ; des actions envers les propriétaires non agriculteurs (informations, rencontres)

**-des suivis scientifiques** : suivis de grottes d'hibernation et de grottes de reproduction ; suivis de la fréquentation humaine dans la grotte du Figuier ; deux actions de sensibilisation auprès du grand public.

**-des actions de communication** : bulletin d'information (papier et numérique), informations dans les médias ; articulation avec d'autres politiques publiques (exemple : actions touristiques notamment le pôle pleine nature)

**-participation au réseau des opérateurs / animateurs du réseau** : 2 réunions régionales

Le montant des dépenses prévisionnelles maximum serait de : **30 800 € TTC**

La durée de l'animation serait de : **12 mois (avril 2017- mars 2018)**

M NERI (CEN MP) complète cette présentation par un point sur Plans Nationaux d'Action (PNA) : il rappelle les différentes espèces d'intérêt communautaire présentes dans chacun des sites Natura 2000 qui sont concernées par un PNA (8 espèces de chauves-souris, 2 libellules et 1 papillon). Dans le cadre de l'animation 2017 de ces sites Natura 2000, il est prévu de veiller à une cohérence entre cette animation et le contenu de ces PNA.

#### **Interventions / Observations :**

Ce programme ne fait pas l'objet d'observations particulières. Au terme des présentations et échanges sur ces programmes, les deux programmes prévisionnels sont considérés comme validés.

#### **Informations complémentaires, hors financement de l'animation 2015 des DOCOB**

Les actions à venir en 2016 / 2017 dans le cadre de la politique touristique du Pays MQ dans les Gorges de l'Aveyron, favorisant la prise en compte de ses richesses, sont citées. Exemples : mise en œuvre des actions du **Pôle de Pleine nature Gorges de l'Aveyron** dont des **groupes de travail thématiques** avec les prestataires et les clubs ; **un accompagnement à la mise en œuvre d'aménagements**, supports d'activités de pleine nature, et des actions transversales pour toutes les communes du pôle (**boucles cyclables thématiques**, élaboration d'une **charte de design** pour les sites, objets et la signalétique du pôle).

#### **Interventions / Observations :**

Un membre du COPIL s'interroge sur les impacts négatifs possibles du tourisme de masse. M. MAFFRE répond que, actuellement, en ce qui concerne le site Natura 2000 des gorges de l'Aveyron, le terme « tourisme de masse » n'est pas approprié, il ne correspond pas à la situation territoriale. Un représentant de la DDT ajoute que les événements (sportifs, culturels...) susceptibles d'avoir un impact sur les sites Natura 2000 sont soumis à une **étude d'évaluation d'incidences**. Un représentant de l'ONCFS ajoute que certains usages sont règlementés, tels que la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, et donnent lieu à des contrôles. L'ONCFS exerce aussi une mission de surveillance pour certaines espèces (telles que le faucon pèlerin). Cette structure est intéressée par les documents de communication qui sont élaborés et diffusables dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000, compte-tenu des diverses actions menées par l'ONCFS.

M. MAFFRE clôture la réunion en indiquant que le PETR du Pays Midi-Quercy reste membre des comités de pilotage de ces sites Natura 2000 et partenaire de l'animation de ces sites. La DDT peut compter sur le Pays Midi-Quercy pour aider à relayer sur ce territoire les actions qui seront réalisées pour préserver et mettre en valeur ces sites. Il invite les participants, également, à diffuser des informations sur ces sites et sur leurs richesses dans le cadre des actions qu'ils mettent en place.

A Nègrepelisse, le 24 mai 2016

Monsieur Christian MAFFRE,

Président du PETR du Pays Midi-Quercy



**PETR du Pays Midi-Quercy**

12, Rue Marcelin Viguié - BP 10082 - 82800 NÈGREPELISSE - Tél : 05 63 24 60 64 - Fax: 05 63 24 60 65

@ : [pays.midi.quercy@info82.com](mailto:pays.midi.quercy@info82.com) - Site : [www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)



Fonds Régionaux d'Agriculture et de Développement Rural (FARAD) 2007-2013